

LETTRE D'INFORMATION

Projet éolien de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux

ÉDITO Notre société Neoen étudie la faisabilité d'un **projet de parc éolien sur les territoires communaux de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux.**

Fondé en 2008, Neoen est aujourd'hui le premier producteur indépendant français d'énergies exclusivement renouvelables (solaire, éolien et stockage). Sa mission consiste à penser et à mettre en œuvre les moyens de **produire durablement et à grande échelle l'électricité renouvelable la plus compétitive.** Neoen développe, finance, construit et exploite sur le long terme ses installations, participant ainsi au dynamisme d'une filière industrielle nationale et **contribuant à la souveraineté énergétique et à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone.**

Depuis fin 2021, les études techniques et environnementales (biodiversité, paysage, vent et acoustiques) sont lancées afin d'identifier l'ensemble des enjeux présents sur le site. C'est à partir des éléments récoltés et analysés que différents scénarios de ce projet pourront être établis. En effet, **à ce jour, rien n'est fixé, le gabarit et l'implantation des éoliennes seront définis avec l'ensemble des parties prenantes.**

Notre volonté est **d'informer tous les acteurs du territoire et de les impliquer dans la construction de ce projet.** C'est dans cette perspective qu'est réalisée aujourd'hui cette lettre d'information, accompagnée d'un questionnaire pour recueillir vos perceptions et vos besoins en matière d'information. **Ces retours permettront de proposer des modalités de dialogue adaptées à vos préoccupations.**

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

L'équipe Neoen.

Pourquoi développer l'énergie éolienne ?



Pour lutter contre le réchauffement climatique

22 MILLIONS DE TONNES DE CO2 ÉVITÉES EN 2020 GRÂCE À L'ÉOLIEN, soit l'équivalent de 15,4 millions de voitures (Source : RTE, note de précision sur les bilans CO2)



Pour sécuriser notre approvisionnement en électricité en diversifiant le mix français



Pour la compétitivité de l'électricité française

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ ÉOLIENNE EST DE 75-80€/MWH VS 95€/MWH POUR UNE CENTRALE À GAZ NEUVE (Source : Agence Internationale de l'Énergie, 2015).



Pour de nouvelles sources de revenus au niveau local

1 ÉOLIENNE = 10000 €/AN/MW À 12000€/AN/MW AU TERRITOIRE.

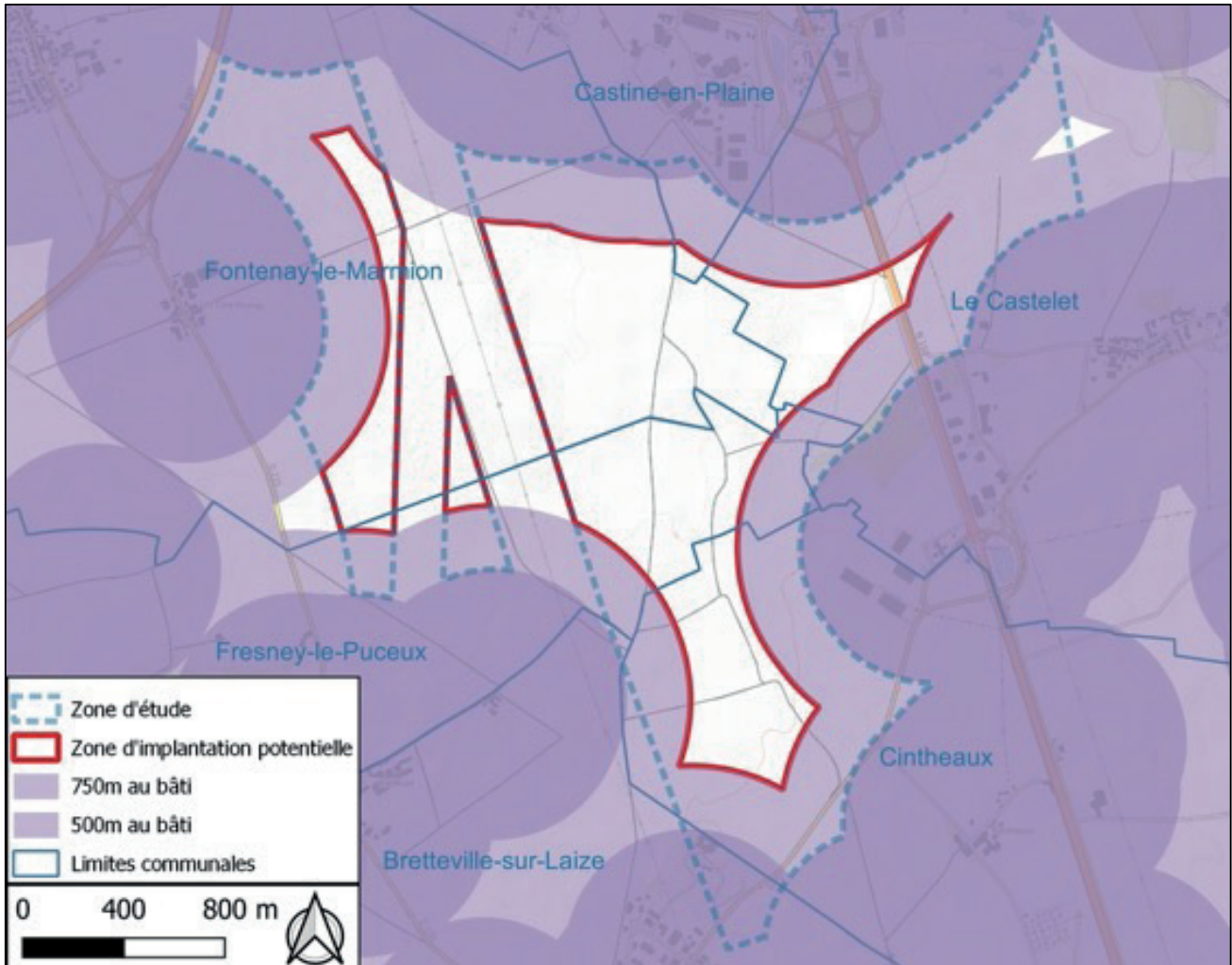
20% à la commune, 50% à l'intercommunalité et 30% au département (Source : Ademe, Le défi éolien en 10 questions, 2023)

En quelques chiffres, l'éolien en France c'est :

- Le **1er** gisement européen pour l'éolien terrestre et le **2ème** pour l'éolien offshore
- **7%** de l'électricité produite en 2021 (Source RTE, bilan électrique 2021)
- Un objectif de **20%** de la production électrique d'ici 2023.

Présentation de la zone d'étude

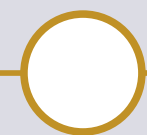
- **3 communes** (Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux)
- Un potentiel maximal **d'environ 10 éoliennes** soit la production équivalente à la **consommation électrique de 40 000 foyers**.
- Un engagement de Neoen à respecter **une distance des éoliennes aux habitations de 750m**, soit 50% de plus que la distance réglementaire.



La procédure d'autorisation d'un parc éolien

Depuis 2011, les éoliennes sont soumises au régime des **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**, qui font l'objet d'un examen minutieux par les services de l'Etat qui s'assurent que le scénario d'implantation retenu est de **moindre impact sur son environnement**.

Cette procédure est constituée d'une succession d'étapes qui s'articulent de la manière suivante :



2020 – 2021

Identification du site,
échange avec les élus et
sécurisation foncière



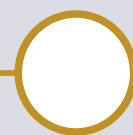
Nov 2021

Début des études techniques
et environnementales pour une
durée de 18 mois : faune et
flore, acoustique, paysage et
mesures du vent



Fin mai
2023

Distribution de la 1^{ère}
lettre d'information



Fin juin
2023

Fin des études techniques
et environnementales

Les études techniques et environnementales

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un état initial complet de la zone d'étude. Elles concernent les trois domaines d'expertises suivants : la biodiversité (faune & flore), le paysage et l'acoustique. Ces études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants. L'étude écologique, la plus longue, a été lancée en 2022. L'ensemble des résultats d'études est attendu à l'été 2023.

L'étude écologique

Elle vise à faire l'inventaire des espèces qui vivent sur le site ou le traverse. Elle cherchera ensuite à identifier les sensibilités de chacune d'entre elles vis-à-vis de l'éolien. L'étude porte sur les quatre saisons pour **prendre en compte l'ensemble d'un cycle biologique**. Fort de ces connaissances, Neoen pourra alors proposer une implantation avec un impact minimum sur la faune et la flore locale.

L'étude paysagère

Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée. Elle identifie les enjeux paysagers de la zone concernée par le projet puis évalue les impacts du futur parc sur le paysage (monuments, lieux possédant un intérêt patrimonial ou culturel, cadre de vie des habitants).

Des photomontages permettront de visualiser le futur parc éolien au sein du territoire, depuis différents points de vue répartis sur différentes aires : aire d'étude immédiate (jusqu'à 1,5km), aire d'étude rapproché (1,5 à 7km), aire d'étude éloignée (7 à 17km).

L'étude acoustique

Cette étude permet de s'assurer que le bruit des éoliennes reste inférieur aux seuils légaux et respecte la réglementation. **L'ambiance sonore est mesurée lors de deux campagnes autour de la zone d'étude**, ceci afin de proposer un projet de parc éolien ne générant pas une émergence sonore de **+5db le jour** et **+3db la nuit**. Neoen garantit le respect de ces seuils en adaptant l'implantation, ou encore en prévoyant dès la phase d'étude des bridages acoustiques. Une fois le parc installé, des contrôles sont réalisés pour s'assurer du bon respect de ces limites.

Les mesures de vent

Afin d'étudier la faisabilité du projet d'un point de vue économique, Neoen a installé un mât de grande hauteur. Celui-ci permet d'estimer les vitesses du vent ainsi que ses directions. Aussi, le mât permet le suivi de l'activité des chauves-souris sur la zone étudiée.

ET APRÈS ?

Après la réalisation des états initiaux, trois étapes sont nécessaires :

- Étudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux ;
- Évaluer l'impact des scénarios d'implantation ;
- **Éviter** les impacts, les **réduire** lorsqu'ils sont inévitables et **compenser** les impacts résiduels.



Été et
automne 2023

Définition en concertation
avec les parties prenantes
de l'implantation à l'aide
des résultats d'études



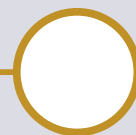
Fin 2023

Dépôt du dossier de demande
d'autorisation
Début de la phase d'instruction
par les services de l'État



2025

Enquête publique



2025

Décision du préfet

LE VRAI/FAUX DE L'ÉOLIEN

« LES ÉOLIENNES PRODUISENT UN BRUIT INSUPPORTABLE POUR LES RIVERAINS » **FAUX**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont, bien souvent, « très en-deçà de celles de la vie courante ». Des travaux sont en cours pour stabiliser le protocole de mesure de l'impact acoustique en vue d'une systématisation de son contrôle à l'installation de chaque nouveau parc.

« UN PARC D'ÉOLIENNES À PROXIMITÉ D'UNE HABITATION FAIT PERDRE DE LA VALEUR À UN TERRAIN » **PAS SI SIMPLE**

L'Ademe a réalisé une étude sur le sujet et conclut globalement à un impact faible voire inexistant sur les prix de l'immobilier. Une telle analyse est difficile à mener efficacement car elle nécessite d'isoler objectivement l'impact de l'installation d'éoliennes parmi les nombreux autres facteurs qui influent sur les prix de l'immobilier.

« LES CITOYENS NE SONT PAS CONSULTÉS SUR LES PROJETS ÉOLIENS » **FAUX**

Le cadre réglementaire qui régit le développement d'un parc éolien prévoit un temps de consultation des riverains au moment de l'enquête publique, qui intervient après le dépôt du dossier. Lors de l'enquête publique, un commissaire enquêteur recueille et consigne les remarques des citoyens et rend un avis qui sera pris en compte dans l'instruction de la demande d'autorisation. En complément de cette consultation, diverses mesures sont généralement mises en place en amont afin de permettre l'expression et la prise en compte de l'avis de la population. Sur ce projet Neoen a fait le choix d'une démarche volontaire de concertation auprès des acteurs du territoire dès la phase d'études, et sans attendre l'enquête publique.

Source : Le Vrai/Faux sur l'éolien terrestre, à découvrir sur le site du Ministère de la Transition Énergétique.

PARTICIPER AU QUESTIONNAIRE

Afin de mieux cerner vos attentes pour le développement de ce projet, nous diffusons un questionnaire aux habitants des communes riveraines.

Vos réponses nous permettront d'orienter le dispositif d'information et de concertation que nous souhaitons mettre en place pour le développement de ce projet.

COMMENT RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE ? **RÉPONSES JUSQU'AU 30 JUIN**

Répondez en ligne,
en scannant le QR
code ci-contre :



OU

En allant sur le
lien suivant :

<https://urlz.fr/lZ3l>

OU

En appelant le
02 53 35 40 04
si vous avez besoin
d'assistance.

PLUS D'INFORMATIONS

NEOEN
www.neoen.com

Baptiste Emould
Chef de projets
Tél : 07.65.45.79.10
Mail : baptiste.ermould@neoen.com
22 rue Bayard 75008 Paris



www.agencetact.fr

Daphnée Simon
Consultante
Tél : 07.56.10.57.73
Mail : daphnee.simon@agencetact.fr
8 rue Saint-Domingue, 44200 Nantes